



SYNDICAT SUD TMT

25/27 RUE DES ENVIERGES 75020 PARIS

TEL : 01 44 62 12 35 - MAIL : SUDTMT@SUDDPTT.ORG

ACP CRÉTEIL : ILS NOUS EMMERDENT, ALORS EMMERDONS-LES AUSSI !

Les collègues ont maintenant le recul nécessaire pour se rendre compte que les réorganisations de ces dernières années, ont foutu un bordel pas possible sur tous les chantiers.

De la prise de service nocturne, en passant par le vrac-picking qui casse le dos, et le système de vague pour les surfeurs, tout devait fluidifier les flux de colis et de véhicules, tout en améliorant les conditions de travail. Derrière les beaux discours, et les fausses promesses, se cache la volonté de faire du fric à moindre coût, en faisant rentrer toujours plus de colis, sur un site déjà saturé. Tant que le postier acceptera de bosser dans ces conditions pour un salaire de misère, cela ne changera pas. Le malaise social et la souffrance au travail sont les symptômes d'un monde du travail malade à cause du virus patronal.

Cela ne peut pas continuer ainsi, il est temps de créer un véritable collectif sur l'ACP qui traite le plus gros volume de colis sur le territoire national !

LE TRI FIN POUR LES UNS, ET LE GROS TRI POUR LES AUTRES

Lors de notre visite du 21 janvier, nous avons constaté que pour répondre au besoin de la production, la stratégie locale se résumait à accentuer les cadences au déchargement des remorques et la pression sur les chauffeurs en phase de tri et de préparation. Les collègues de la 2ème vague ont été obligé de stopper le tapis de tri, qui s'était engorgé, pour éviter que les colis ne tombent au sol.

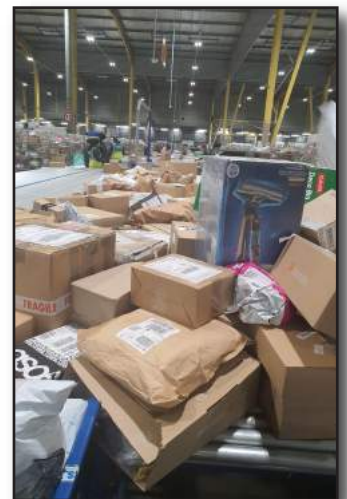
La pression des prestataires qui attendaient leurs colis ne faisant que monter, un CE a dû venir pour voir ce qu'il se passait. Sentant le dérapage arrivé, nous l'avons interpellé sur son rôle de manager qui ne peut se résumer, à donner des ordres sans être en mesure de pouvoir proposer de solutions, le tout dans l'ignorance la plus totale des principes de prévention de santé au travail.

Si le tri de nuit a effectivement un peu soulagé les collègues de la 1ère vague, ce n'est pas le cas de la seconde qui doit tout trier manuellement. Il y a des solutions, comme affecter des trieurs/pousseurs durant la phase de picking...

Que fait le CHSCT qui a pour mission de prévenir les déviances du patron ?

Nos constats du jour et les problèmes relevés suite à nos échanges avec les collègues ont été mentionnés dans le registre HSCT. Les représentants du personnel doivent demander l'organisation d'une réunion et décider d'un plan d'action pour contraindre une direction réticente, à mettre les moyens pour protéger la santé physique et morale des agents.

Le seul groupe de travail dont la voix doit compter, c'est celui des travailleurs !



LA DIRECTION DOIT SUPPORTER L'ENTÈRE RESPONSABILITÉ DE L'AGGRAVATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL AVEC TOUTES SES CONSÉQUENCES.



L'utilisation des prestataires est à l'origine des dérives dans les filiales Chronopost et DPD, mais aussi à Colissimo, entraînant une dégradation générale des conditions de travail. Il n'y a pratiquement plus de camions jaunes de livraison dans l'agence. Les derniers embauchés I.2 sont exploités sans vergogne, sur des circuits surchargés dont la charge n'est pas évaluée. Les consignes pour vous protéger en respectant les procédures : signaler vos difficultés, demander un accompagnement règlementaire, et ramener les colis en surplus, en retour agence à l'heure de votre fin de service !